Relations industrielles / Industrial Relations



Les services essentiels au Québec et la Charte canadienne des droits et libertés, Par Jean Bernier (2018) Québec : PUL, Coll. L'Essentiel, 116 pages. ISBN : 978-2-7637-3432-3

Laurence Léa Fontaine

Volume 74, numéro 1, hiver 2019

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1059473ar DOI: https://doi.org/10.7202/1059473ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé) 1703-8138 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Fontaine, L. L. (2019). Compte rendu de [Les services essentiels au Québec et la Charte canadienne des droits et libertés, Par Jean Bernier (2018) Québec : PUL, Coll. L'Essentiel, 116 pages. ISBN : 978-2-7637-3432-3]. Relations industrielles / Industrial Relations, 74(1), 194–196. https://doi.org/10.7202/1059473ar

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 2019

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



ter 5. The process and its steps are clearly described, even despite the clear focus on construction projects.

In the field of WSH, when the words Management and Systems are associated, it is generally in the context of national or international standards or guidelines. Chapter 6 uses the latest of these standards, ISO 45001: 2018, to present the main components of a WSH management system, which are fairly similar from one standard to another.

Safety culture is the theme of Chapters 7 and 8: what it is (Ch. 7) and how to improve it. Once again the importance of top management direct involvement is emphasized. The main approach (*rider-ele-phant-path*) used to describe the process for changing the safety culture is interesting although somewhat folkloric. Overall there are a few interesting ideas on how to improve the safety culture of an organization, and why it is important to do so.

In addition to what has been presented in previous chapters, Chapter 9 presents a whole series of legislation and regulations applicable in Singapore. This chapter is mainly interesting for people who are interested in comparative WSH legislation.

An interesting feature of this book is the two accident case studies in Chapter 10, which serve as illustrations of some of the key notions of the book. In addition to the review questions at the end of each chapter (the back cover mentions online guizzes, but these could not be found), these two features of this book can make it useful for teaching purposes. The scope of the book, however, is somewhat narrow for a number of reasons: 1- the legislation covered is specific to Singapore; 2- the author admits that it is mainly suitable for high-risk workplaces with a certain focus on construction, a domain which the author knows very well. Furthermore, the subtitle "A Systems Thinking Approach" is a little bit misleading: systems thinking as the narrative thread of

the book is far from fully exploited, and only in Chapter 6 does the reader find a discussion of WSH management systems as such. Finally, because the ECT technique (more than Systems thinking, in fact) is used to position certain chapters, clearly this book is oriented more towards the prevention of accidents (or even environmental spills) than towards the prevention of occupational illnesses and diseases.

The index at the end is a bit minimal. A list of acronyms would also help, as there are a great deal throughout the book. The main title starts with the word "Introduction", and that's exactly what it is. None of the chapters explore their themes in any great depth. It is clearly a conceptual book more than a "How to..." book; so indeed "Practitioners will strengthen their conceptual understanding and widen their perspective" (back cover) but they are unlikely to find much to help them take their practice to the next level.

Finally the link between WSH management and organizational excellence is assumed more than clearly demonstrated.

Michel Pérusse

Associate Professor Université de Sherbrooke

Les services essentiels au Québec et la Charte canadienne des droits et libertés

Par Jean Bernier (2018) Québec: PUL, Coll. L'Essentiel, 116 pages. ISBN: 978-2-7637-3432-3.

L'ouvrage de Jean Bernier, professeur émérite du Département des relations industrielles de l'Université Laval, revisite l'histoire des services essentiels au Québec sous le prisme des dernières décisions rendues par la Cour suprême à l'aune de la Charte canadienne des droits et libertés. Dès les premières lignes, nous retrouvons avec plaisir l'écriture de ce professeur émérite aux activités scientifiques toujours très nombreuses.

RECENSIONS / BOOK REVIEWS 195

L'auteur s'était déjà commis sur le sujet, notamment en 1994, en codirigeant le livre *Grèves et services essentiels*. Cette fois, il met l'accent sur la jurisprudence de la Cour suprême du Canada et la très célèbre trilogie de 2015, mais aussi se penche, comme autrefois, sur les recommandations du Comité de la liberté syndicale.

Selon l'auteur, il convient de s'interroger sur les conséquences de la décision Saskatchewan¹ sur la détermination et le maintien des services essentiels au Québec. Jean Bernier annonce deux justifications à sa question de recherche. D'une part, il s'interroge sur le fait que notre régime puisse encore, pour être conforme à la Charte canadienne des droits et libertés, répondre aux conditions posées par cette décision de 2015. D'autre part, il pose la question de savoir si, dans ces circonstances, il est opportun de procéder à une réforme législative québécoise, alors même que le Canada est lié par des engagements internationaux, notamment de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Il propose d'analyser ceci à la lumière de la décision Saskatchewan.

En 2008, le législateur saskatchewanais adopte une Loi sur les services essentiels qu'il interprète très largement. En 2015, la Cour suprême du Canada, par la voix de la juge Abella, affirme sans détour que «le droit de grève constitue un élément essentiel d'un processus véritable de négociation [...] Le droit de grève n'est pas seulement dérivé de la négociation collective, il en constitue une composante indispensable. Le temps me paraît venu de le consacrer constitutionnellement² ». Selon Bernier, «[u]ne grande partie de ce jugement [Saskatchewan] est consacrée à une analyse qui conduira la Cour à cette conclusion et qui tient compte à la fois de l'histoire, de la jurisprudence et du droit international » (p. 5). Dès lors, « l'exercice du droit de grève ne pourra être restreint que dans des limites raisonnables et dont la justification pourra être démontrée dans le cadre d'une société libre et démocratique » (*ibid*.).

L'auteur se met en quête d'une formule idéale et présente le régime juridique québécois, des origines à nos jours. Le professeur Bernier évoque à ce titre : l'arbitrage des différends, le recours à l'injonction et le mécanisme précurseur permettant aux parties de prendre part à la détermination des services essentiels (Loi visant à assurant les services de santé et les services sociaux essentiels en cas de conflit de travail [LQ 1975, c 52.]), mais aussi de confier la détermination des services essentiels à un médiateur ou encore à un autre tiers. Si la notion de services essentiels n'est pas définie par le législateur québécois, il faut se tourner vers la jurisprudence du feu Conseil des services essentiels pour en cerner les limites. Même s'il est bien connu, il convient de rappeler l'énorme apport du tribunal administratif compétent au début de l'histoire des services essentiels, soit le Conseil des services essentiels. En effet, son tribunal originel a développé une véritable philosophie de ce qui constituait ou non des services essentiels. Créé en 1982, il a, au fil du temps, su donner des balises aux parties. Ces dernières savaient très bien ce qui serait qualifier d'essentiels ou non.

À titre personnel, j'ajouterais que le Conseil des services essentiels a été victime de son succès: les parties ne posaient pratiquement plus de questions, sachant comment réagir dans telle ou telle situation. Ses fonctions ont donc été transférées à la Commission des relations de travail (CRT), section Services essentiels (SE), puis au Tribunal administratif du travail (TAT), section Services essentiels (SE). J'ose souligner qu'une seule commissaire qui siégeait au sein du Conseil des services essentiels a été transférée à la Commission, puis au Tribunal.

L'auteur nous adresse, ensuite, des définitions des SE et de Service minimum (SM),

essentiellement en droit québécois. Mais surtout, il confronte les plaintes déposées contre certains pays, notamment par les syndicats, auprès du Conseil de la liberté syndicale de l'Organisation Internationale du travail (CSL-OIT). L'exercice n'est pas nouveau, mais la multiplication de ces mises à l'index par des chercheurs, des travailleurs ainsi que différentes organisations, notamment les syndicats accrédités, ne peut qu'aider la cause.

Jean Bernier évoque le rôle des cadres dans l'organisation des services essentiels, la détermination et la qualité des services essentiels à assurer en cas de conflits de travail; il en est de même dans le réseau de la santé et des services sociaux, souvent qualifié comme un lieu difficile pour organiser les services essentiels; j'ajouterais que le fait d'être en sous-effectif n'arrange rien. L'organisation des services essentiels constitue tout un exercice de rapport de force, exercice qui s'aggrave si plusieurs services dans l'entreprise s'interposent.

Selon l'auteur, la figure actuelle des lois et de la jurisprudence devrait s'améliorer. Jean Bernier propose en conclusion plusieurs pistes intéressantes. Il convient de mettre en exergue l'effort pédagogique du spécialiste. Rien n'est obscur dans cet ouvrage. Encore une fois, il faut souligner la fine connaissance des services essentiels et de leurs enjeux par l'auteur. Ce livre intéressera donc les praticiens devant jongler avec la notion de services essentiels, les chercheurs voulant mieux comprendre ce domaine particulier, ainsi que les étudiant.e.s. Bonne lecture!

Laurence Léa Fontaine

Professeure de droit Université du Ouébec à Montréal

Notes

- 1 Saskatchewan Federation of Labour c Saskatchewan, 2015 CSC 4.
- 2 Idem, para. 3.

This Grand Experiment: When Women Entered the Federal Workforce in Civil War-Era

By Jessica Ziparo (2017) Washington, D.C.: Chapel Hill, University of North Carolina Press, 352 pages. ISBN: 978-1-4696-3597-2.

The impact and ramifications of the U.S. Civil War proved tremendous. Some scholars date the birth of the modern administrative state in the U.S. to this conflict. In addition, the war destroyed slavery and ushered in new conceptions of citizenship and suffrage. The war also presented women with new opportunities. Some women assumed leading roles in charitable and benevolent work, others served as nurses and doctors, and a few disguised themselves and fought in the ranks. Furthermore, women whose husbands, fathers, brothers, or other male relatives went into the army often had to find employment. Federal government clerkships proved to be highly-prized because, as Jessica Ziparo notes, they were "the best paying position open to Civil War era-American women" (p. 2). Although women fought to obtain these coveted jobs, their paths into the federal workforce proved rocky. Attitudes among federal supervisors differed about women applicants and most supervisors did not anticipate the sheer number of women who applied for government jobs. To secure these jobs, women often had to feign dependence and, once employed, be content with less pay than men for doing the same work. This Grand Experiment "explains and explores the experiences of these women who were added to the federal payroll during the upheaval and turmoil of the Civil War era, the opportunities that federal employment created for women, and the dashed possibilities for labour equality in nineteenth-century America" (p. 2).

Ziparo begins by describing the entry of women into the federal workforce. Just like other groups of people, women desperately wanted to receive govern-